

PROVINCE DE QUÉBEC  
**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS**

**Séance ordinaire  
08 juillet 2019**

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 08 juillet 2019, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de monsieur Yves Detroz, maire.

Sont présents:

Monsieur Langis Proulx  
Monsieur Dave Côté  
Madame Lise Lebel  
Madame Denyse Leduc

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

06 personnes assistent à ladite séance ordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00. Monsieur Yves Detroz, maire, souhaite la bienvenue et demande un moment de silence.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution No 092-19**

Il est proposé par Dave Côté, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JUIN 2019

**Résolution No 093-19**

Il est proposé par Lise Lebel, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 03 juin 2019. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 30 juin 2019.

.....  
Nadia Lavoie  
Dir. gén. /sec.-trés.

COMPTES À PAYER

**Résolution No 094-19**

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....  
Nadia Lavoie  
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Dave Côté, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement:

DÉPENSES AU 30 JUIN 2019

Alarme 911 Rimouski/ Centre des Loisirs :	19.49\$
Dépenses incompressibles (par Accès-D):	5 116.43\$
Dépenses incompressibles (par chèque):	2 167.56\$
Dépenses compressibles :	42 021.93\$
Frais fixes opération entreprise :	87.50\$
Int. Prêt Nol Finan. Temporaire édifice mun. :	6 553.47\$
Int. Prêt No4 Réseau d'égoût :	199.46\$
Int. sur emprunt temporaire :	377.39\$
Paieement/ RCAP :	161.75\$
Remises Fédérales/Provinciales Mai 2019 :	5 823.85\$
Salaires des employés :	15 128.07\$
<b>Total des dépenses pour juin 2019 :</b>	<b>77 656.90\$</b>

REVENUS AU 30 JUIN 2019

Compensation des terres publique :	51 282.00\$
Intérêts-arrière de taxes :	342.70\$
Location du gymnase :	30.00\$
MRC : FDT 2018-2019, 1 <sup>er</sup> versement (80%) :	8 560.00\$
Péréquation :	71 007.00\$
Permis :	100.00\$
Projet : Collation/Soutien à la motivation :	22.39\$
Projet : Jardins des Jeunes du Camp de jour :	750.00\$
Taxes foncières générales :	52 546.10\$
<b>Total des revenus pour juin 2019 :</b>	<b>184 640.19\$</b>
<b>Solde en banque au 30 juin 2019 :</b>	<b>37 666.38\$</b>

DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MADAME JULIE LACROIX-DANIS

Monsieur Yves Detroz, maire, mentionne et dépose la lettre de démission de madame Julie Lacroix-Danis en séance tenante.

AVIS DE VACANCE: POSTE DE CONSEILLÉ

**Résolution No 095-19**

Avis est donné, conformément à l'article 333 de la LERM, aux membres du conseil municipal de la vacance au poste de conseiller suite à la démission de madame Julie Lacroix-Danis. Une procédure d'élection partielle sera entreprise par la présidente d'élection conformément aux articles 335 et suivants de la loi.

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Résolution No 096-19**

Il est proposé par Denise Leduc, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts modifie le calendrier des séances ordinaires pour le mois d'août, la séance se tiendra le mardi 06 août au lieu du lundi 05 août 2019 à la demande du MAMH.

PROJET «SUITE DES AMÉNAGEMENTS DU PARC ET DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL» FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

**Résolution No 097-19**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet intitulé «SUITE DES AMÉNAGEMENTS DU PARC ET DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL» présenté dans le cadre du Fonds de développement rural a fait l'objet d'une acceptation par le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires a toutefois recommandé que le montant demandé au Fonds de développement rural soit puisé à même l'enveloppe réservée à la municipalité de La Trinité-des-Monts;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Langis Proulx, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte et autorise qu'un montant de **10 700\$** soit puisé à même l'enveloppe réservée à notre municipalité provenant du Fonds de développement rural de la MRC de Rimouski-Neigette, le tout

afin de compléter le financement nécessaire pour le projet intitulé «**SUITE DES AMÉNAGEMENTS DU PARC ET DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**».

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE

Monsieur Dave Côté, explique les interventions survenues dans le mois.

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'INSTALLATION DES PANNEAUX DE SIGNALISATION SUR LE PARTAGE DE LA ROUTE AVEC LES CYCLISTES

**Résolution No 098-19**

**Attendu qu'**il y a beaucoup de circulation sur la route 232;

**Attendu que** la circulation est en majorité au-delà de 90km/h;

**Attendu que** suite à une demande d'un cycliste pour faire l'ajout des panneaux de signalisation sur le partage de la route avec les cyclistes.

**En conséquence**, il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts demande au Ministère des Transports de faire l'installation des panneaux de signalisation sur le partage de la route afin de sécuriser les cyclistes puisque cette route est classée Route touristique des Monts Notre-Dame.

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR LE REMPLACEMENT DES BORDURES DE RUES SUR LA RUE PRINCIPALE OUEST

**Résolution No 099-19**

**ATTENDU QU'**il y a trois ans le Ministère des Transports a commencé le changement des bordures de rues entre la rue Centrale Nord et la rue du Détour sur le côté Ouest de la chaussée;

**ATTENDU QUE** les travaux avaient pour but d'enrayer l'érosion fait par l'eau provenant de la route 232 appartenant au Ministère des Transports;

**ATTENDU QU'**une partie seulement des dits travaux on été effectués;

**ATTENDU QUE** plusieurs conversations téléphoniques ont eu lieu afin de connaître le moment précis de la continuité des travaux;

**ATTENDU QU'**il reste encore des travaux à effectuer entre le 10 rue Principale Ouest et le 34 rue Principale Ouest.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lise Lebel, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts demande au Ministère des Transports de terminer les dits travaux ci-haut mentionné et ce, le plus rapidement possible.

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'INSTALLATION D'UN PANNEAU DE SIGNALISATION INDIQUANT UNE HALTE ROUTIÈRE, DES TOILETTES ET D'UN PARC MUNICIPAL.

**Résolution No 100-19**

Il est proposé par Denyse Leduc, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts demande au Ministère des Transports de faire l'installation d'un panneau de signalisation indiquant une halte routière, des toilettes et d'un Parc municipal puisque la municipalité est situé sur le trajet de la Route des Monts Notre-Dame.

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'INSTALLATION D'UN PASSAGE ET D'UN BOLLARD POUR LES PIÉTONS

**Résolution No 101-19**

**ATTENDU QUE** la route 232 est une route à circulation élevée;

**ATTENDU QU'**il n'existe pas de passage défini pour les piétons entre, l'édifice municipal et le Centre des Loisirs qui comprend le Parc municipal;

**ATTENDU Qu'**à chaque été, il y a un camp de jour et que les enfants utilisent autant l'espace du Centre des Loisirs que la bibliothèque et le gymnase situé a même l'Édifce municipal;

**ATTENDU QU'**il est dangereux de traverser à cette endroit à cause de la configuration de la route et qu'il est difficile de voir s'il y a des automobiles en circulation qui arrivent du côté Ouest.

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Lise Lebel, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts demande au Ministère des Transports d'installer un passage et un bollard pour les piétons sur la route 232 entre, l'Édifce municipal et le Centre des Loisirs est situé sur le trajet de la Route des Monts Notre-Dame.

VENTE DE LA RÉTRO CAVEUSE CATERPILAR 416IT, 1997, DU SOUFFLEUR VOHL 904, 1989 ET DU TRACTEUR FORD 7610, 1989

**Résolution No 102-19**

Il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte l'offre de Pièces d'autos Yannick Huet (9006-3538 Québec Inc.) pour la vente de la rétro caveuse Caterpillar 416IT, 1997 (1WR00837), du souffleur à neige Vohl 904, 1989 et du tracteur Ford 7610, 1989 (D2NN7006B) pour la somme de dix mille dollars (10 000\$), taxes en sus.

Vendu pour les pièces seulement et autorise madame Nadia Lavoie, dir. gén. /sec. Très à signer pour et au nom de la Municipalité de La Trinité-des-Monts lors de la transaction à la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ).

FERMETURE DE LA ROUTE CENTRALE NORD POUR UNE DURÉE INDÉTERMINÉE

**Résolution No 103-19**

Il est proposé par Dave Côté, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts ferme la route Centrale Nord pour une durée indéterminée jusqu'à ce que l'ingénieur donne son avis sur la sécurité du ponceau.

La cause de la fermeture est l'affaissement du ponceau sise à l'étang du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS «EXPERTISE HYDROGÉOLOGIQUE POUR LA MISE AUX NORMES DES DEUX PUIITS AU CENTRE DES LOISIRS ET À L'ÉDIFICE MUNICIPAL» PAR L'ENTREPRISE ARRAKIS CONSULTANTS INC.

**Résolution No 104-19**

Il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte l'offre de services professionnels fait par l'entreprise Arrakis consultants inc. firme en hydrogéologie et géologie de l'environnement au cout de dix-sept mille sept cents quatre-vingt-dix dollars (17 790.00\$) avant les taxes.

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS NUMÉRO #19-231-001 INSPECTION TÉLÉVISÉE DE CONDUITES D'ÉGOUT PAR CAN EXPLORE

**Résolution No 105-19**

Il est proposé par Dave Côté, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte l'offre de service en inspection télévisée de conduites d'égouts de trois (3) sections de +- 200 mètres au cout de deux mille trois cents quatre vingt-quinze dollars (2 395\$) avant les taxes.

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE NETTOYAGE POUR LES CONDUITES D'ÉGOUT PAR L'ENTREPRISE CAMPOR

**Résolution No 106-19**

Il est proposé par Dave Côté, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte l'offre de service en nettoyage de conduites d'égouts de trois (3) sections de +- 200 mètres au cout de deux mille cinq cents dollars (2 500\$) avant les taxes.

Par contre, le cout peut varier en fonction de l'état des conduites.

AUGMENTATION DES HEURES DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL À PARTIR DE L'ANNÉE 2020

**Résolution No 107-19**

**ATTENDU QUE** suite à une augmentation du nombre de permis octroyés et de diverses demandes;

**ATTENDU QUE** l'inspecteur municipal ne peut pas effectuer les sorties pour des inspections terrains;

**ATTENDU QUE** le conseil désire mettre l'emphase sur l'application et la mise à jour des ses règlements;

**ATTENDU QUE** l'augmentation des heures est concentrée sur la période de mai à octobre.

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Lise Lebel, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts demande à la MRC Rimouski-Neigette d'ajouter cent (100) heures à notre entente de services.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h38 à 19h42.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU MAIRE

Monsieur Yves Detroz, maire, donne lecture du rapport de ses activités mensuelles du mois de mai, juin et dépose le rapport en séance tenante.

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée fait lecture de la correspondance.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 20h00 à 20h13.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

**Résolution No 108-19**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Denyse Leduc que la séance soit levée. Il est 20h13.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 06 AOÛT 2019

.....  
Yves Detroz, Maire

.....  
Nadia Lavoie, Dir. gén./sec.-trés.